

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 26 AVRIL 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi Vingt-Six du mois d'Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (Empêché) – Mme Nadia CELINI (Excusée) – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (Excusé – pouvoir donné à M. Ebéné BRIGITTE) – Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE (Excusée) – Yane BEZIAT – Christiane GANE.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
POUR LA PARTICIPATION DE
L'ASSOCIATION ASC MADIANA
AU TOURNOI INTERNATIONAL
U13 DE FOOTBALL DU 20 AU 27
JUN 2018 EN NORMANDIE**

CM-2018-2S-CAB-18

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par monsieur Joël LUNION, Président de l'association ASC Madiana, relative à une demande d'accompagnement financier, en vue de la participation de dix joueurs et trois éducateurs au tournoi international de football "U13", du 20 au 27 juin 2018, en Normandie ;

Considérant le plan de financement prévisionnel, présentant notamment la participation de l'association, des parents et encadrants, des subventions et des dons ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'accompagner, dans le cadre de sa politique sportive, les athlètes qui évoluent au sein des associations de son territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** D'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de deux mille euros (2 000 €), à l'association ASC Madiana, correspondant à un accompagnement financier du projet.
- Article 2 :** D'approuver la dépense engagée à cet effet.
- Article 3 :** D'autoriser le maire et le directrice générale des services à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

30 AVR. 2018

Et publication ou notification
le

30 AVR. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 26 avril 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire et Le Premier Adjoint

- José SEVERIN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Subvention exceptionnelle pour la participation de l'association ASC Madiana au tournoi international U13 de football, du 20 au 27 juin 2018 en Normandie

Date de transmission de l'acte : 30/04/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 30/04/2018

Numéro de l'acte : CM20182SCAB18 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180426-CM20182SCAB18-DE

Date de décision : 26/04/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations
7.5.3.1. Inférieures à 23 000 €